

DEC133233DR01 - MOY100

Décision portant nomination de Mme Laetitia STEPHAN aux fonctions d'ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris A

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100015DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Alain MANGEOL, délégué régional pour la circonscription Paris A notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'agrément du coordonnateur national de prévention et de sécurité du CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme **Laetitia STEPHAN**, IE, est nommée, à compter du 1^{er} décembre 2013, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Paris A en remplacement de M. Benjamin ZUSSY, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 28 novembre 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional Paris A
Alain MANGEOL